Semaine 18 – Du 29 Avril au 05 Mai 2018 (du 14 au 20 Iyar 5778)

Les dates et horaires

Dimanche

Pessah Chéni

Hilloula de Rabbi Meïr Baal Haness

Cha'harit à 08h00

Mardi (Férié)

Cha'harit à 08h00

Chabbath Emor

Entrée Vendredi 04 Mai : 20h52
Sortie Samedi 05 Mai : 22h06
Horaires des offices :

Vendredi soir

- Min'ha suivi d'Arvith à 19h30

Samedi matin à 09h30 (Odou)
Haphtara chantée par :
Gabriel Samuel

- 20h30 de Min'ha,
puis de Séoudah Chlichite offerte par

M. & Me Freddy Silvera

Arvith à 22h06

Les Cours

Dimanche

09h30 – Talmud Torah

Lundi

Cours pour les dames
20h00 – Apprentissage de l'hébreu
20h30 – Cours sur la paracha

Mercredi

Pas de cours

Lag Baomer

Jeudi

20h30

Cours de Guemara

La paracha en bref

Emor en bref (Lévitique 21,1 – 24,23)
« *Parle aux pontifes, fils d'Aharon et dis-leur* »
La paracha de Emor (« Parle ») commence par l'énoncé des lois concernant les Cohanim (les « prêtres »), le Cohen Gadol (le « Grand-Prêtre ») et le service du Temple : un Cohen ne doit pas se rendre rituellement impur par le contact avec un cadavre, si ce n'est lors de la mort d'un parent proche. Il ne peut épouser une femme divorcée ou qui s'est déshonorée par la débauche. Le Cohen Gadol ne peut épouser qu'une femme vierge. Un Cohen atteint d'une difformité physique ne peut effectuer de service dans le Temple, de même qu'un animal atteint d'une malformation ne peut y être offert.
Un veau, un agneau ou un chevreau nouveau-né doit être laissé avec sa mère pendant sept jours. Il est interdit d'abattre un animal et sa progéniture le même jour.
La paracha énumère ensuite les Convocations Saintes, les fêtes du calendrier juif : le Chabbat hebdomadaire, le sacrifice pascal le 14 du mois de Nissan vers le soir et les sept jours de la fête de Pâque (Pessa'h) commençant le 15 Nissan. L'offrande du Omer sur les prémices de la moisson d'orge a lieu au second jour de la fête de Pâque à partir duquel, pendant quarante-neuf jours, a lieu le compte du Omer qui aboutit à la fête de Chavouot, le cinquantième jour. « Une commémoration de sonnerie de Choffar » a lieu le premier Tichri (Roch Hachana) ; le 10 Tichri un jour de jeûne solennel (Yom Kippour) ; la fête de Souccot pendant laquelle, à partir du 15 Tichri, on réside dans des cabanes et l'on prend les « quatre espèces » (palmier, myrte, saule et cédrat), suivie immédiatement par la fête du « huitième jour » de Souccot (Chémini Atséret).
La Torah évoque ensuite l'allumage de la Ménorah du Temple et le pain de proposition (Lé'hem Hapanim) placé chaque semaine sur la table du sanctuaire.
Emor se termine par l'incident lors duquel un homme fut exécuté pour blasphème et l'énoncé des peines applicables en cas de meurtre (la mort) et de blessure à son prochain ou dégradation de sa propriété (compensation financière).

Notre Communauté

À l'occasion de la journée nationale du souvenir de la déportation,
la ville d'Aulnay-Sous-Bois organise une cérémonie le
Dimanche 29 avril à 11 h 30.
Au programme :
Discours des officiels et dépôt de gerbes
au monument de la déportation Place l'Herminier.
Ensuite une gerbe de fleurs suivi d'un kaddich sera déposée
devant la plaque commémorative de la rue des frères Aspis

Venez nombreux

Notre Communauté

LA VENTE DES BOUGIES EST DESTINEE A L'ASSOCIATION

HERITAGE SALOMON A JERUSALEM

GEREE PAR LE RAV AHARON BIELER

SOYEZ GENEREUX

Au nom du Comité et des membres de la Communauté,

Nous souhaitons un grand Mazal Tov à

Keren et Ilan

Ainsi qu'aux parents et à nos amis Emile et Carole

La mairie aura lieu le Jeudi 03 Mai 2018 à 15h30
au 3, Rue de Lisbonne
75008 Paris